

DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
N A N C Y

CANTON
GRAND COURONNÉ



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 SEPTEMBRE 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 22 septembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA BADER ANDRE DEHAYE N. JACOB MASSON C. JACOB SCHIEL MATHIS WEHRLIN DENIS DEMARNE ENEL DEVITERNE PERROLLAZ

Absents excusés :

MC. DANNEBEY a donné pouvoir à C. JACOB

C. FRANCHE a donné pouvoir à N. JACOB

L. ZIETERSKI a donné pouvoir à J. ENEL

D. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. DEVITERNE

C. SIMEANT a donné pouvoir à ML. MASSON

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

L. BABIN a donné pouvoir à N. HOUDRY

Z. BEN ISMAIL a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

Absente :

S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Jérôme DENIS, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

____OBJET____
Mise à disposition gratuite du centre de rencontre au comité MISS 15/17 Meurthe et Moselle

**Nomenclature ACTES : 3.5.2 DOMAINE ET PATRIMOINE-Actes de gestion du domaine public-
Autres actes**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 18

votants : 26

pour : 26

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : ML. MASSON

Exposé des motifs

Le Comité Miss 15/17 Meurthe et Moselle association de droit local à but non lucratif a sollicité la location gracieuse du centre de rencontre le dimanche 26 octobre 2025 toute la journée.

En effet, le comité souhaite y organiser une répétition du spectacle de l'élection de Miss Lorraine pour les jeunes filles lorraines âgées de 15 à 17 ans.

En application de la délibération du Conseil municipal du 19 septembre 2022 pour la fixation des tarifs de location des salles communales, le montant de la location serait de 261 €.

Cependant la Commune de Pulnoy souhaite apporter son soutien au Comité Miss Meurthe et Moselle :

D'une part, une jeune fille pulnéenne fait partie des candidates à cette élection 2025, et la commune souhaite l'accompagner dans ce projet.

D'autre part, le Comité Miss Meurthe et Moselle participe à des actions et manifestations à but caritatif, les candidates et les miss élues ayant un devoir de représentation et d'engagement auprès de la population ; il lui sera demandé sa participation à des manifestations communales telles que le marché, la fête de la soupe, août anim ou encore octobre rose.

C'est pourquoi la commune accepte la mise à disposition gracieuse du Centre de rencontre au Comité Miss 15/17 Lorraine le 26 octobre 2025.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal de confirmer cette mise à disposition gratuite.

Délibération

Vu l'article L 2144-3 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 19 septembre 2022, portant sur les tarifs de location des salles de la commune,

Considérant la demande de mise à disposition gracieuse du centre de rencontre formulée par l'association à but non lucratif COMITE MISS 15/17 Meurthe et Moselle pour le dimanche 26 octobre 2025,

Considérant la volonté de la Commune de soutenir cette association,

Considérant l'avis unanimement favorable des commissions du 9 septembre 2025 ;

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder la mise à disposition gratuite du centre de rencontre au Comité Miss 15/17 Meurthe et Moselle pour l'organisation de la répétition de l'élection de Miss Lorraine 15/17 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **confirme** son accord sur la proposition susvisée:

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 25/09/2025 et que la convocation a été faite le 16/09/2025.

Le Maire



POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 25 septembre 2025

Le Maire,
Marc OGIEZ



